

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2025 à 18h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : Madame: Nancy Cloutier

Messieurs : Dany Minville
Jean-William Ayotte
Normand Poirier
Jean Louis Clavet

Absence : Josée Boulay, Jean Louis Clavet et Normand Poirier

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur, directrice générale par intérim et Marie Dufresne gestionnaire.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 107-06-2025

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Annulation d'un numéro de règlement
- 3- Réponse Commission Scolaire
- 4- Avis motion délégation des pouvoirs
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 108-06-2025

ANNULATION RÈGLEMENT # 2025-03 (FÉVRIER 2025)

CONSIDÉRANT QUE le 24 février dernier un règlement portant le numéro 2025-03 a été adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à une erreur de procédure lors de l'adoption, le conseil municipal a dû reprendre le processus complet;

POUR CES MOTIFS il est proposé par DANY MINVILLE
CONSEILLER

Et il est résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2025-03 adopté le 24 février 2025 est par la présente résolution annulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION ET DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2025-04

AVIS est donné par madame Nancy Cloutier conseillère, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera présenté pour adoption portant sur le pouvoir d'autoriser les dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal, dont un exemplaire du projet de règlement est déposé simultanément au présent avis de motion.

3- Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présente séance est levée à 19h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière-trésorière